



Site : <http://magonty.fr>

Courriel : contact@magonty.fr

Les vœux du comité de quartier et la traditionnelle galette des rois a réuni mercredi 27 janvier, à la maison de quartier plus de 100 Magontins.

Nous vous remercions de votre présence et de l'intérêt porté à votre quartier.

Nos échanges conviviaux et l'utilité de votre mobilisation, nous ont permis de développer de nombreux sujets, tel que la préservation de notre quartier, tout en acceptant son développement en respectant son cadre de vie.

Continuez à nous donner votre avis, ainsi que sur les liens suivants qui vous permettent de vous exprimer.

L'aménagement du secteur Pacha/Chappement a été évoqué.

Vous trouverez sur le site dédié de la Métropole le dossier et la possibilité de déposer votre avis et contribution : <http://participation.lacub.fr/concertation/projets-locaux/pessac-chappement/presentation+c2566>

et en pièce jointe la contribution que les 3 quartiers de France, Cap de Bos et Magonty vont déposer.

La révision du PLU entre dans la phase de validation et conditionnera les règles de construction sur notre quartier comme sur l'ensemble de la Métropole. Vous pouvez prendre connaissance de l'ensemble des pièces sur le site dédié de la Métropole :

<http://www.bordeaux-metropole.fr/plan-local-d-urbanisme-31-plu-31>

et en pièce jointe les principales remarques du comité de quartier.

Vous pouvez voir et découvrir notre exposition du PLU sur le secteur de Magonty à la maison de quartier.

La ville de Pessac présente du 6 au 13 février dans le hall de la mairie, une exposition sur les principales dispositions du PLU et organise des permanences, le samedi 6 février de 9h à 12h, le lundi 8 février de 14 h à 19 h, le mercredi 10 février de 14 h à 19 h, le samedi 13 février de 9 h à 12 h.

L'enquête publique se déroulera du 15 février au 30 mars. Vos participations seront à déposer soit par internet, soit dans l'un des registres déposés à la Métropole et dans les 28 mairies. Sur Pessac le commissaire enquêteur assurera également des permanences, le mercredi 16 février de 10 h à 13 h, le mercredi 24 février de 13 h à 16 h, le jeudi 10 mars de 10 h à 13 h, le mardi 30 mars de 14 h à 17 h.

Toutes les questions évoquées à la soirée seront abordés lors du débat avec M. le Maire et les élus locaux à **l'Assemblée générale du 13 février 2016 à partir de 8 h 30.**

L'expression du plus grand nombre dans les registres de concertation et lors de l'enquête publique est importante pour que nos avis puissent être pris en compte pour l'aménagement de notre quartier.